ARRETE

CONCERNANT L'AUGMENTATION DES TAXES APPLICABLES DANS LE SERVICE INTERNE BELGE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

A partir du 1er octobre 1918, les taxes reprises ci-dessous seront applicables dans le service interne belge des postes et des télégraphes.

Brussel, le 20 août 1918.

DER GENERALGOUVERNEUR IN BELGIEN,
Freiherr VON FALKENHAUSEN
Generaloberst.

Taxes applicables à partir du 1er octobre 1918 dans le service interne belge des postes et des télégraphes :

1. Lettres sans limitation de poids : jusqu'à 20 grammes fr. 0.20; par 20 grammes ou fraction de 20 grammes en plus fr. 0.10.

2. Cartes postales simples fr. 0.10 ; avec réponse payée fr. 0.20.

3. Imprimés (maximum 1 kilo) : jusqu'à 50 grammes fr. 0.05 ; au delà de 50 grammes jusqu'à 100 grammes fr. 0.10 ; au delà de 100 grammes jusqu'à 250 grammes fr. 0.15 ; au delà de 250 grammes jusqu'à 500 grammes fr. 0.30 ; au delà de 500 grammes jusqu'à 1 kilo fr. 0.45.

4. Papiers d'affaires (maximum 1 kilo) : jusqu'à 250 grammes fr. 0.15 ; au delà de 250 grammes jusqu'à 500 grammes fr. 0.30 ; au delà de 500 grammes jusqu'à 1 kilo fr. 0.45.

5. Echantillons de marchandises (maximum 350 grammes) : jusqu'à 100 grammes fr. 0.10 ; au delà de 100 grammes jusqu'à 250 grammes fr. 0.15 ; au delà de 250 grammes jusqu'à 350 grammes fr. 0.30.

6. Colis postaux (maximum 5 kilos) : jusqu'à 5 kilos fr. 0.75.

7. Envois à l'encaissement et à l'acceptation : sans distinction de poids fr. 0.45.

8. Mandats-postes (maximum 800 marcs) : jusqu'à 5 marcs fr. 0.15 ; au delà de 5 jusqu'à 100 marcs fr. 0.30 ; au delà de 100 jusqu'à 200 marcs fr. 0.45 ; au delà de 200 jusqu'à 400 marcs fr. 0.60 ; au delà de 400 jusqu'à 600 marcs fr. 0.75 ; au delà de 600 jusqu'à 800 marcs fr. 0.85.

Télégrammes : par mot fr. 0.15 ; minimum 1 franc.

IMPRIMERIE BRIAN HILL RELIURE
r. de l'Arbre Bénit 106B Ixelles

UN SOUVENIR HISTORIQUE

LES AVIS, PROCLAMATIONS & NOUVELLES DE GUERRE

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 15 Juillet au 14 Août 1918

y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés

suivis de la Table des Matières des volumes 31, 32 et 33.

Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

33e VOLUME **33e VOLUME**

ÉDITIONS de GUERRE BRIAN HILL IMPRIMERIE

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL
Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXELLES-BRUXELLES